

Déclaration de la FSU au CTMESR du 20 octobre 2016 à propos des mesures PPCR dans l'ESR

Alors que certains ministères ont déjà obtenu des revalorisations substantielles des carrières de leurs agents, le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche n'a toujours pas été, en guise de transposition des mesures envisagées sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR), au-delà de la revalorisation des carrières des enseignants. Il est certes heureux que les enseignants certifiés et agrégés, recrutés avec un Master acquièrent la possibilité d'accéder en fin de carrière, respectivement aux échelles lettre A et B. Mais les grilles de rémunération des enseignants-chercheurs et des chercheurs des EPST, qui culminent, pour les maîtres de conférences et les professeurs de deuxième classe, les chargés de recherche de première classe et des directeurs de recherche de deuxième classe (c'est-à-dire la majorité des enseignants-chercheurs et des chercheurs) à l'échelle lettre A, n'en apparaissent que plus anormalement basses ! Les grilles des ingénieurs d'étude et des ingénieurs de recherche n'ont, quant à elles, pas été réévaluées depuis 1983.

Les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche ne doivent être pas les laissés pour compte des revalorisations de carrières dans la Fonction publique. Cela d'autant moins que leurs primes sont parmi les plus faibles de la fonction publique. Celles des ingénieurs et techniciens représentent 14% de leurs rémunérations, celle des chercheurs et enseignants-chercheurs à peine 3%.

Le décrochage des carrières et des rémunérations (indiciaire et indemnitaire) de la recherche publique et de l'enseignement supérieur par rapport aux autres secteurs de la fonction publique porte un coup sévère à l'attractivité de nos métiers . Cette réalité réduit à un simple effet d'affichage le caractère prioritaire que le ministère a affirmé donner à sa mission de « reconnaissance du doctorat pour valoriser la recherche et susciter des vocations » à la suite des assises de l'enseignement supérieur de la recherche et de la loi du 22 juillet 2013.

Nous disions déjà au printemps à quel point la revalorisation des carrières des personnels des établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur était devenue urgente. Le 6 juillet, le ministère nous a annoncé que la carrière des catégories A (assistant ingénieur et ingénieur d'études) et A+ (ingénieurs de recherche – chercheurs et enseignants chercheurs) serait traitée cet automne. Mais le CTMESR est convoqué aujourd'hui - alors que nous sommes déjà bien avancés dans l'automne - sans que rien soit annoncé des modalités concrètement envisagées pour la revalorisation des carrières de l'enseignement supérieur et de la recherche publique. La lecture du projet de loi de finances pour 2017, duquel rien n'émerge sur le sujet, peut nous donner les pires craintes. Les mots nous manquent pour dire le scandale dans lequel s'enfonce le gouvernement, en matière de rémunérations dans l'enseignement supérieur et la recherche publique. On voudrait dégoûter les générations montantes de s'intéresser à ces métiers qu'on ne s'y prendrait pas autrement !

C'est pourquoi la FSU avertit que si cette inertie n'est pas rapidement brisée et des mesures de revalorisations annoncées pour les catégories citées, elle en tirera les conséquences et dénoncera comme il le mérite le sabotage de l'enseignement supérieur et de la recherche publique auquel se livre, par le biais de la dévalorisation des carrières, le gouvernement. Nous ne voulons plus de belles paroles, mais des actes, et vite !